

NOTICE D'INFORMATION

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

➤ **N°1 : Evénements assurés – définition événement à caractère non intentionnel**

L'Assureur garantit l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers du fait des risques résultant de l'activité assurée par le présent contrat.

Les faits générateurs de ces événements doivent avoir un caractère non intentionnel ou non dolosif.

➤ **N°2 : Les conditions de couvertures de la garantie de l'Assureur**

- La nécessité d'une réclamation du tiers lésé (article 51 du code CIMA):

L'assureur intervient en cas de réclamation amiable ou judiciaire de la part du tiers ayant subi un préjudice de la part du convoyeur).

- Les bénéficiaires de l'action en réclamation :

Les personnes pouvant se prévaloir de l'action en responsabilité sont celles qui sont identifiées dans la plate-forme en ligne de Colisdays (Nom, Prénom, téléphone et adresse Email).

- Les biens concernés:

Les biens couverts sont ceux qui sont libellés sur le site de Colisdays, spécifiés et confiés aux convoyeurs. La valeur assurée est celle des dommages dans la limite du prix d'achat mentionné sur la facture d'achat initiale.

Allianz Sénégal Assurances : S.A. au capital de 3 000 000 000 F. CFA entièrement versé

Tél. : +221 849 44 00 Fax : +221 33 823 10 78
. Siège social : Av. Abdoulaye Fadiga x Rue de Thann
B.P. 2610 DAKAR (Sénégal) Site internet : www.allianz.sn

- Période et lieu de couverture:

La garantie de l'assureur couvre la date de réception du colis par le convoyeur jusqu'à date de livraison dans le pays de destination sans que ce délai ne puisse excéder 15 jours.

➤ **N°3 : Limitation contractuelle d'indemnité**

La limite contractuelle d'indemnité est fixée à 250 000 000 Francs CFA, elle représente le montant maximum de l'indemnité que l'Assureur versera pour toutes les dommages résultant de la responsabilité civile dans l'exercice de l'activité assurée dans la limite de 1 500 000 FCFA par colis envoyé.

La garantie s'applique avec une franchise de 10% par avec un minimum de 50 000 francs CFA par sinistre.

➤ **N°4 : Exclusions**

Sont exclus de la garantie, les sinistres de toute nature :

- **L'assureur ne répond pas, sauf convention contraire, des pertes et dommages occasionnés, soit par la guerre étrangère, soit par la guerre civile, soit par des émeutes ou par des mouvements populaires. Lorsque ces risques ne sont pas couverts par le contrat, l'assuré doit prouver que le sinistre résulte d'un fait autre que le fait de guerre étrangère ; il appartient à l'assureur de prouver que le sinistre résulte de la guerre civile, d'émeutes ou de mouvements populaires (Article 38 du code CIMA).**
- **sont exclus les dommages de toute nature causés par l'amiante,**
- **sont exclus les dommages qui résultent d'un acte intentionnel ou d'une faute dolosive perpétrée soit à l'initiative de l'assuré ou de ses représentants légaux ou substitués, soit avec leur complicité.**

Allianz Sénégal Assurances : S.A. au capital de 3 000 000 000 F. CFA entièrement versé

Tél. : +221 849 44 00 Fax : +221 33 823 10 78
. Siège social : Av. Abdoulaye Fadiga x Rue de Thann
B.P. 2610 DAKAR (Sénégal) Site internet : www.allianz.sn

- **Le convoyage des animaux et des végétaux même emballés.**
- **Des dommages découlant de l'usure ou de la vétusté naturelle du bien confié.**
- **Des dommages résultant du conditionnement et des manipulations des bagages par les services de la compagnie aérienne et des services aéroportuaires.**
- **Des vols imputables au personnel technique des compagnies aériennes ou des aéroports.**
- **Des dommages résultant de la confiscation de tout ou partie des biens confiés par les services de police, de douane ou toute autre autorité assermentée conformément à une législation du pays de départ ou de destination**
- **Des vices internes imputables au constructeur du bien convoyé**

➤ **N°5: Modalités de déclaration**

En cas de sinistre, il convient de déclarer l'évènement au site Colisdays qui se chargera de transmettre les informations à Allianz Sénégal Assurances.

Il conviendra de communiquer tous les éléments nécessaires à l'instruction du dossier, notamment :

- Réclamation de l'expéditeur (Prénom, nom et adresse email tels qu'indiqués sur le site de Colisdays)
- Description des événements ayant conduit à la réalisation du dommage
- Identification du bien concerné (tel que libellé dans la plate-forme en ligne)
- Date, lieu, nature et détails des dommages
- Images illustratives des biens avant l'expédition
- Photos des dommages subis par le bien
- Facture d'achat initiale du bien endommagé ou volé
- Date d'acquisition du bien
- Devis ou facture de réparation du bien endommagé
- En cas de vol dépôt de plainte.

Allianz Sénégal Assurances : S.A. au capital de 3 000 000 000 F. CFA entièrement versé

Tél. : +221 849 44 00 Fax : +221 33 823 10 78
. Siège social : Av. Abdoulaye Fadiga x Rue de Thann
B.P. 2610 DAKAR (Sénégal) Site internet : www.allianz.sn